

DELIBERATION N°16/2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 26 juin 2026

Protocole transactionnel - Lycée français international Marguerite Duras

Le conseil d'administration

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le conseil d'administration autorise le directeur général à signer un protocole transactionnel avec un ancien personnel du Lycée français international Marguerite Duras d'Ho Chi Minh Ville, afin de mettre fin au différend existant dans le cadre de la procédure de départ en retraite de cet agent.

Nombre de votants : 31/31 Pour : 22/31 Contre : -/- Abstention : 09/31

Fait à Saint-Ouen, le 26 juin 2026

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

4, passage du Colisée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : +33 (0)1 53 69 30 90

1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : +33 (0)2 51 77 29 03

aefe.gouv.fr